



# La Lettre *Déchets*

N°23 - Mai 2006

## Dans ce numéro :

- **Actualités du réseau :** 2
  - Ordre du jour de la Réunion nationale du 24 juin 2006
  - Réunions et Participation du Réseau Déchets à la politique déchets
- **Le Dossier du mois :** 3
  - Gestion biologique des déchets
- **La page prévention :** 5
  - Campagne ADEME
  - A NE PAS MANQUER : La semaine de la réduction des déchets
  - N'oubliez pas de valoriser vos actions de réduction des déchets !!
  - Un site internet intéressant
- **Les Déchets** 6
  - Étude sur les piles et accumulateurs...
  - Un comité d'évaluation des emballages
- **Consommation énergétique et bureautique** 7
  - **Des accidents industriels sans impacts ??**
- **A vos agendas** 8
  - **Du neuf sur le web**

*La prochaine réunion Nationale du Réseau Déchets aura lieu le 24 juin 2006 à Paris*



## Éditorial

### Logique bio

*Comment peut-on imaginer que la fraction organique de nos déchets subisse d'autres traitements que ceux qui font appel à des mécanismes biologiques pour la transformer en matière (compost ou digestat) et /ou en énergie ?*

*Notre dossier du mois porte sur la gestion biologique des déchets notamment à travers un retour sur les journées techniques, organisées par l'ADEME, consacrées à ce sujet.*

*Il est utile de rappeler ici que nous regrettons fortement le quasi-abandon de la directive européenne sur les bio-déchets.*

*A propos de bio-déchets et de prévention, nos restes alimentaires sont concernés. Or, force est de constater que sur les lieux de restauration collective le gâchis va bon train. Pourquoi remplir autant les assiettes pour finalement quitter la table en les laissant garnies d'aliments non consommés qui vont conséquemment alourdir les poubelles ? Il semblerait que près d'un tiers du poids des repas servis dans la restauration hors foyers serait ainsi jeté quotidiennement.*

*N'aie pas les yeux plus grand que le ventre ! Termine ton assiette ! : vieilles rengaines, certes, mais qui, quand elles sont argumentées, pourraient aider à améliorer cette triste situation.*

*A noter que ces gentils conseils ne s'adressent pas qu'aux enfants !*

*Dans la même lignée la quantité d'aliments périmés jetée en raison d'une mauvaise gestion des stocks est loin d'être négligeable. En particulier, après l'achat c'est une fraction significative du contenu des réfrigérateurs ou garde-manger qui passe directement à la poubelle. Achats abusifs, délais de péremption trop proches, non-respect des conditions de conservation, autant de raisons à des pertes à tout point de vue regrettables.*

*Ajouter à cela le fait que le plus souvent, faute d'autres solutions, ces déchets aboutissent dans un incinérateur ou une décharge, devrait stimuler notre vigilance.*

*Appétit mesuré : déchets évités*

*Bonne lecture*

*J-Luc Jugant  
Pilote du réseau Déchets*

### □ Réunion nationale du Réseau Déchets

La prochaine réunion nationale du réseau déchets de FNE aura lieu le samedi 24 juin à Paris au centre « Partage Solidarité Accueil » 57, rue Violet. Pour vous inscrire contactez le réseau : [dechets@fne.asso.fr](mailto:dechets@fne.asso.fr)

Ordre du jour de la réunion :

**10h00 - Présentation de la journée** (intervenant Jean-Luc Jugant)

**10h15 - L'actualité du réseau**

Etat des lieux de la Campagne prévention des déchets :

- Tout sur l'évolution de la campagne « Réduisons vite nos déchets ça déborde » et sur la semaine de la réduction des déchets (9 au 13 octobre 2006) ;
- Que font les associations ? Présentation de l'opération de la Passiflore (*sous réserve*), et de l'opération de Charente Nature (*présentée par FNE ou Charente Nature*).

Point sur les filières dédiées : où en sont les filières DEEE, piles, pneus, médicaments ?...

Nouveau décret « décharge de déchets inertes » : une occasion à saisir pour les associations !!!

Point d'information sur les recours juridiques de FNE concernant l'exportation des REFIOM ;

Développement de la thématique « activités industrielles » à FNE : comment cela se traduit-il ? (*risques industriels, gestion de crise, transports matières dangereuses, sites et sols pollués...*)

Questions diverses

**14h00 - L'action de FNE et des associations affiliées sur la prévention des déchets**

- Les actions en magasin (Stop Rayon) pour une consommation plus responsable :
  - \* Où en sommes-nous ?
  - \* Quelles enseignes sont intéressées ?
  - \* Comment s'investir en tant qu'associations ?
  - \* Discussions pour choisir les produits générant moins de déchets...
- Agir pour promouvoir le compostage domestique :
  - \* Comment ?
  - \* Echanges d'expériences, quels sont les besoins des associations...
- Préparation des journées de la réparation : Comment agir ?

**Révision de la Directive cadre européenne**

- Où en sommes-nous ?
- Actions des associations pour sauver de grands principes ? (Prévention - Recyclage - Proximité - REP - Démocratie participative...)
- Proposition de débat sur les notions :
  - \* Comment définir l'élimination et la valorisation ?
  - \* L'incinération : est-ce de la valorisation ou de l'élimination ?

**Projet de circulaire sur les plans de gestion des déchets**

### □ Réunions du Réseau Déchets :

- Nombreuses réunions du **comité de pilotage Ademe** de l'organisation de la Semaine de réduction des déchets du 9-15 octobre 2006 - Comité de pilotage de la campagne nationale ADEME « Réduisons nos déchets ça déborde » (27/04/06)
- Réunion de la cellule « prospective » (D4E-MEDD)
- Comité de pilotage du plan national de prévention des déchets du MEDD ( 5/05/06)
- 1<sup>ère</sup> réunion du Comité d'évaluation des emballages (voir ci-après article) (2/05/06)
- Réunion de présentation et organisation de la Semaine de prévention des déchets avec les **têtes de réseaux associatifs nationales** (Fédération Française des jardins familiaux, Ecole et Nature, Amis de la terre, APE...)(16/05/06)
- Instance d'Evaluation des Piles et Accumulateurs (16/05/06)
- Réunion de travail du Directoire Déchets le week-end du 20 et 21 mai
- Réunion de travail au MEDD sur la Directive Cadre Déchets ( 23/05/06)

# Le Dossier du mois : Gestion biologique des déchets

## GESTION BIOLOGIQUE DES DECHETS

Compte rendu des 3 JOURNEES TECHNIQUES NATIONALES de l'ADEME qui se sont déroulées les 22, 23 et 24 mars 2006

par Penelope Vincent-Sweet

### Les déchets organiques grimpent en popularité !

**L'ADEME instaure ce qui deviendra un rendez-vous annuel, pour accompagner les collectivités dans leur recherche d'une bonne gestion des déchets organiques. Leurs raisons :**

« La préoccupation des débouchés, portée par une approche « produit », émerge comme une condition essentielle de la pérennisation de la filière.

Par ailleurs, la gestion des déchets organiques au plus près de leurs producteurs apparaît comme une condition de la prise en compte de l'ensemble des flux produits et d'optimisation globale de la filière. »

**Chacune des trois journées avait un thème : débouchés, gestion de proximité et compostage individuel.**

### Développer vos débouchés grâce à une approche « produit »

Deux guides viennent de sortir: "Les débouchés des composts en France" de l'ADEME et « comment mettre en place vos débouchés » d'AMORCE. (renseignements auprès du réseau déchets)

### La gestion de proximité des biodéchets, une solution adaptée aux faibles flux

La gestion de proximité semble tout indiquée pour les biodéchets, étant donné leur nature volumineuse et leur traitement relativement simple. L'ADEME a fait un premier pas en lançant le programme BioLo-Qual (gestion biologique, locales, de qualité) en 2000. Son bilan est présenté, avec des résultats mitigés mais des pistes intéressantes. Si on regarde chez nos voisins européens, toutefois, la gestion de proximité semble mieux implantée.

### Des opérations réussies

Une petite enquête a montré des exemples de compostage de quartier qui se portent bien en Suisse, au Royaume Uni et en Suède.

En **Suède** il s'agit d'un compostage au pied d'immeuble, au moyen d'un composteur électrique accueillant des déchets de cuisine d'une centaine de foyers. Malgré un prix d'achat élevé, le retour sur investissement est de l'ordre de 5 ans, par l'économie sur la facture d'enlèvement des déchets. Ce qui frappe, c'est la propreté du local poubelles/espace de tri, lumineux avec des fenêtres qui donnent sur l'espace vert commun. Le souci est de rendre ce local accueillant, afin que les habitants s'y sentent à l'aise, et ont du plaisir à passer quelques minutes à trier leurs déchets tout en papotant avec le voisin.



Au **Royaume Uni** il existe un réseau du compostage communautaire. Cela va du groupe qui maintient une activité de quartier de taille très réduite à celui qui produit 500 tonnes de compost par an, a acquis un camion de collecte et emploie deux permanents, en passant par un autre qui accueille 60 bénévoles (handicapés) toutes les semaines pour le compostage et d'autres activités et utilise deux camions.

Par ailleurs, le compostage des déchets organiques des ménages à la ferme existe dans les 6 pays enquêtés, et tient une place importante en Autriche, en Allemagne et en Suisse. En Autriche (7,7 millions d'habitants) 800.000 tonnes de FFOM sont compostées par an, la moitié

par des agriculteurs.

Deux facteurs favorisant l'émergence d'une gestion de proximité des biodéchets, ce sont une volonté d'agir localement pour l'environnement, et l'existence d'une facturation des déchets ménagers liée à la quantité. S'y ajoute un intérêt économique, surtout pour les agriculteurs qui bénéficient d'une diversification de leurs activités. Une obligation de collecter et traiter séparément les biodéchets encourage ces initiatives, ainsi qu'une réglementation allégée et appliquée de façon souple.

### En France aussi

Roger Proix a présenté son expérience de compostage sur site des restes de repas dans un lycée technique à Digne les Bains. Cette première expérience a permis une mise au point côté technique et côté participation et accompagnement des utilisateurs, et maintenant ils sont prêts à essaimer (avec l'association Gesper).

A Pluvigner (56), deux sites de compostage sur un lotissement donnent des résultats très différents l'un de l'autre, car le premier prospère pendant que l'autre, à cause d'une opposition de trois foyers exprimée tardivement, peine à démarrer.. L'existence d'un relais de quartier motivé est déterminant pour le succès.

Quant au compostage à la ferme, cette pratique est en plein essor et offre des avantages certains. L'agriculteur dispose déjà d'un certain savoir-faire, de machines utiles pour le compostage, et de champs pour utiliser directement le compost. Le résultat est une qualité très bonne, un coût moins élevé pour la collectivité s'ils doivent établir une plate-forme autonome, et un supplément de revenu pour l'agriculteur.

### Les marchés publics

Un juriste a répondu à plusieurs questions concernant le compostage de proximité. Pour une collectivité, un obstacle potentiel concerne les règles des marchés publics. Un appel d'offres ne peut pas inclure la proximité comme critère de choix d'un prestataire pour la gestion de ses biodéchets. Il faut donc compter sur d'autres critères, comme les performances en matière de protection de l'environnement (moins de transport), et les prévoir dans l'appel d'offres.

### Le compostage individuel et la gestion domestique pour réduire les flux à la charge des collectivités

Cette journée a inclus aussi la **prévention** des déchets organiques par les services des espaces verts. Rennes Métropole et Angers ont présenté leurs programmes très intéressants.

**Rennes** a voulu accompagner les communes dans une démarche de prévention, en commençant avec un stagiaire qui a visité toutes les communes. Subventionner des broyeurs de branches et des tondeuses recycleuses qui broient les tontes permettant de les laisser sur place, a permis de lancer cette démarche. Rennes Métropole souhaite encourager les échanges entre les élus et techniciens de ses 37 communes, et le premier forum en 2005 fut un succès.

**Angers** s'est concentré sur une optimisation de la gestion des déchets verts au sein du service parcs et jardins, avec des réalisations très intéressantes provoquant une diminution de la production de déchets organiques, et leur recyclage en circuit court. Ainsi au lieu d'être compostés sur une plate-forme centrale, une partie des déchets verts est broyée pour réutilisation en mulching (avec comme effets secondaires moins de désherbants et moins d'arrosage), et les bois de coupe sont broyés pour le chauffage des serres municipales.

Plusieurs collectivités ont parlé de leur opération de compostage individuel. Dans une autre lettre déchets j'en parlerai plus longuement, avec le compte rendu du colloque sur les « guides composteurs » à Dunkerque.

Restons sur les propos espiègles d'Eric Charton d'ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et la Nature en Alsace) en Alsace, qui aborde le compostage par le jardinage, en essayant de rendre le jardinage un plaisir. « *Le but du jeu : être fainéant au jardin* » ; *"Mettez le tas de compost du côté du voisin que vous n'aimez pas* »

PENELOPE VINCENT-SWEET



### □ Campagne ADEME « Réduisons vite nos déchets ça déborde »

La campagne en deux mots .... : Après une rediffusion des spots TV de la campagne, une diffusion radio est prévue pour la semaine du développement durable, grâce à un CD qui sera prochainement envoyé aux radios nationales et locales.

### □ A NE PAS MANQUER : La semaine de la réduction des déchets du 9 au 15 octobre 2006.

**Du 9 au 15 octobre 2006**, se tiendra la cinquième édition de la **Semaine de la Réduction des Déchets**, événement-phare de la campagne nationale "réduisons vite nos déchets, ça déborde". Cette manifestation est l'occasion pour les associations de mener des **actions de prévention des déchets**, profitant ainsi de **l'effet médiatique** qui en découlera, et des possibilités de valoriser votre association. De plus, via ces actions, vous pourrez profiter des outils "prévention" de l'ADEME qui seront mis à votre disposition.

**TOUTES** les actions seront les bienvenues, des plus simples (stand prévention en partenariat avec votre collectivité, diffusion de stop pub...) aux plus riches (promotion du compostage individuel, organisation de journée de la réparation, stand dans les magasins, conférence débat, distribution de carafes d'eau avec les collectivités, action de sensibilisation d'une entreprise, de ses salariés ...) FNE se propose d'être votre relais, afin de valoriser **TOUTES** les actions réalisées par les **associations du mouvement de FNE**.

SI VOTRE FEDERATION et/ou SES ASSOCIATIONS SONT INTERESSEES POUR MENER DES **ACTIONS de PREVENTION** cette semaine, merci de nous en faire part. (adresse mel [dechets@fne.asso.fr](mailto:dechets@fne.asso.fr))

Quelle que soit votre action, FNE pourra vous apporter de l'aide (conseils, envoi de documents, aide pour la recherche de financement, aide technique ...)

Nous espérons vous compter parmi les associations participantes du 9 au 15 octobre.

Si vous menez des actions de prévention en dehors de cette semaine, merci de nous en faire part, nous les valoriserons également.

**Un dossier comportant davantage d'informations est disponible sur demande auprès du réseau**

### □ N'oubliez pas de valoriser vos actions de réduction des déchets !!

Lorsque vous menez des actions liées à la prévention, n'oubliez pas de les valoriser dans le cadre de la campagne « **Réduisons vite nos déchets ça déborde** ».

Pour cela, vous pouvez signer la charte du **Club Planète Gagnante** afin de faire partie du Club de l'ADEME et d'inscrire ainsi votre action dans la campagne nationale de réduction des déchets.

Voici les liens où vous trouverez la charte et autres informations sur le Club planète Gagnante qui regroupe les deux campagnes : « Faisons vite ça chauffe » - « Réduisons vite nos déchets ça déborde »  
[http://www.reduisonsnosdechets.fr/html/camp\\_club.asp](http://www.reduisonsnosdechets.fr/html/camp_club.asp)

Et surtout n'oubliez pas d'en informer le Réseau Déchets : [dechets@fne.asso.fr](mailto:dechets@fne.asso.fr)

### □ Un site internet intéressant : **EcoGeste.info**

Module Web d'informations pratiques pour favoriser la réduction des déchets et la consommation durable. <http://www.ecogeste.info>

"Où dois-je porter les restes de peinture près de chez moi ?"; "Les papiers peints vont-ils dans le même bac que les autres papiers ?"; "Que faire des biens que je n'utilise plus (vieux vêtements, matériel informatique...)" ?

EcoGeste propose aux collectivités d'intégrer sur leur site Web un module d'information donnant les réponses à toutes ces questions et les « bonnes adresses » locales.

Consignes de tri, déchèteries, recyclage, filières spécialisées, compostage, réparation, don à l'entraide, revente, réutilisation, entretien, achats responsables, éco-conception, labels, produits issus du recyclage... autant de sujets abordés pour aider les collectivités et leurs habitants à entrer dans l'ère de la réduction des déchets et de la consommation durable. Organisée en base de données, l'information est accessible grâce à un moteur de recherche par produit, déchet ou matériau et par code postal.

Contact : Michael Copsidas - mail : [copsidas@ecogeste.info](mailto:copsidas@ecogeste.info) - Tél.: 06 24 69 08 23



### □ **Étude sur les piles et accumulateurs... pas bien inquiétante pour la collecte sélective, mais plus sur la pertinence de l'étude elle même !!**

La Direction des Études Économiques et de l'Évaluation Environnement (D4E) vient de publier un document de travail sur « l'efficacité de la filière piles et accumulateurs ».

France Nature Environnement s'étonne de la publication d'une telle étude, qui remet en cause la collecte sélective et le recyclage des piles et accumulateurs en phase de développement, alors même que nos instances européennes sont en train de finaliser la révision de la directive 91/157/CEE du Conseil, du 18 mars 1991, relative aux piles et aux accumulateurs contenant certaines matières dangereuses.

En effet, ce document de travail indique que la collecte sélective et le recyclage des piles ne sont plus souhaitables, leurs bénéfices environnementaux ne justifiant pas les coûts engendrés. Dans un second temps, il propose une limitation voire une interdiction du mercure dans les piles boutons et du cadmium dans les batteries portables.

D'après les industriels du recyclage, les chiffres donnés dans cette étude ne sont pas toujours exacts entre autre pour le prix du recyclage des piles alcalines et salines beaucoup moins élevé dans la réalité.

Les piles mises en décharge s'oxydent et engendrent une production d'ammoniaque diffuse.

Dans le coût social n'est pas pris en compte la création d'emplois (collecte, tri, recyclage)

Ce document est contraire aux orientations choisies pour la révision de la directive européenne : cette dernière a pour objectif premier de détourner de l'élimination des ordures résiduelles (décharges et incinérateurs) les flux de piles et de batteries. En complément des collectes sélectives et du recyclage, ce texte prévoit des limitations ou substitutions pour l'utilisation des substances toxiques telles que le mercure (limité à 5 ppm) ou le cadmium. En effet, le Conseil de l'Union Européenne, c'est à dire les représentants des États membres, préfère une substitution partielle du cadmium au système de collecte en circuit fermé proposé initialement par la Commission.

Ainsi, quoi qu'en dise cette étude, et en accord avec les orientations prises par l'Union Européenne, la collecte sélective des piles présente un intérêt environnemental, perdurera et s'amplifiera même (des objectifs de 45% sont envisagés mieux que les 32% actuels en France) parallèlement au développement de la substitution des substances dangereuses.

### □ **Un comité d'évaluation des emballages**

Le 2 mai a eu lieu, au MEDD, la première réunion du **comité d'évaluation des emballages**, comité dont la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, avait annoncé la création le 20 octobre 2005, lors des 2<sup>èmes</sup> rencontres nationales de la prévention des déchets.

C'est dans l'objectif de répondre à la demande forte des citoyens pour réduire à la source les quantités d'emballages, que la ministre a souhaité que les emballages soient évalués au regard des principes fixés par le **décret du 20 juillet 1998** et ce afin **d'inciter les producteurs à prendre davantage en compte l'environnement dans la conception de leurs emballages**.

Il est proposé de partir de cas individuels, d'en tirer des enseignements afin d'aborder des questions plus générales et complexes. Un travail de communication vers les citoyens des travaux effectués par le comité sera fait et permettra de rendre visibles les efforts réalisés par les industriels.

Mais de nombreux blocages sont apparus rapidement et on peut d'emblée se demander si des résultats verront le jour.

Ainsi, on en est à **évaluer la connaissance, « l'appropriation » et l'application d'un décret qui a 8 ans d'âge** (le décret 98-638 du 20 juillet 1998).

Il est aussi prévu, lors de la prochaine réunion du comité, d'effectuer une mise à niveau de l'ensemble des participants (présentation des normes emballages, prévention...) et d'éléments de cadrage).

A ce rythme là, on n'est pas près de faire changer les choses et on risque d'acheter du vide pendant encore longtemps.

Nous pensons donc qu'il faut partir, dès à présent, des travaux réalisés par le Conseil National de l'Emballage afin d'identifier les blocages et travailler ensemble pour les dépasser. Il nous paraît notamment plus intéressant de parler des « **points critiques** » (respect de la sécurité, hygiène, vol...) , des notions d'acceptabilité (acceptable par le consommateur)...

A suivre...

## Consommation

### □ **Consommation énergétique et bureautique**

En moyenne, la consommation d'un ordinateur de bureau est de 361 kWh/an. Si on suppose qu'il y en a 20 millions en France, cela conduit à une consommation annuelle de 7,2 TWh, soit la **production annuelle d'une grosse tranche nucléaire**.

Les paramètres influant la consommation d'un ordinateur sont la taille et la technologie de l'écran, la puissance à l'arrêt de l'unité centrale et de l'écran, et évidemment la durée pendant laquelle l'ordinateur est en marche.

Un ordinateur avec un écran cathodique de 21" va consommer en moyenne 306 kWh. Si l'on se contente d'un écran de 17", on tombe à 170 kWh. Si l'on adopte un écran plat de 17", on ne consommera plus que 102 kWh. Si l'on descend à 15", la consommation annuelle n'est plus que de 59 kWh.

Les écrans plats sont en moyenne beaucoup moins consommateurs (de l'ordre de 2,3 fois moins) que les écrans cathodiques. Il ne faut jamais acheter un écran de grande taille si on n'en a pas impérativement l'usage. Enfin, même quand on a arrêté son écran, il continue à consommer ! C'est une veille. Pour la supprimer il faut interrompre l'alimentation électrique de l'écran en le débranchant ou bien en coupant son alimentation par un interrupteur.

La solution la **plus économe** est incontestablement **l'ordinateur portable**. Tout compris (écran + unité centrale) leur puissance est en moyenne de 25 W. En moyenne, il ne consomme que 53 kWh par an. Soit **six fois moins qu'un ordinateur avec écran cathodique de 21"**.

Comme le travail sur portable n'est pas toujours très confortable, on voit se développer les « stations d'accueil ». Il s'agit de terminaux comprenant un écran plat de 15" et un clavier sur lesquels on vient connecter un ordinateur portable quand on rentre au bureau. L'avantage est de bénéficier de la faible consommation du portable et du confort de la station (écran et clavier). **Sources-** *Revue Silence, n°320, février 2005, Olivier Sidler- www.nord-nature.org*

## Activités industrielles

### □ **Des accidents industriels sans impacts ??**

Coup sur coup, le Journal de l'environnement ([www.journaldelenvironnement.net](http://www.journaldelenvironnement.net)) vient de publier deux articles (le 4 et le 12 mai) sur l'innocuité sanitaire et environnementale d'accidents industriels.

Le premier, titré « un incendie industriel sans pollution », concerne l'incendie de l'usine de traitement de surface Dec, près de Vendôme, qui n'aurait pas eu, selon la DRIRE Centre, « de conséquences environnementales ou humaines fâcheuses ».

Le deuxième article, issu d'un communiqué de presse du Ministère britannique de l'environnement, nous apprend que l'incendie d'une des plus grandes réserves de pétrole du Royaume-Uni, à Bruncefield, « n'a pas eu d'impact sur la qualité de l'air et donc sur la santé des Britanniques », les rejets de particules, d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatils (COV)... n'ayant pas dépassé les normes habituellement enregistrées à cette époque de l'année.

Or, tout le monde le sait, et particulièrement les pompiers (les asthmatiques aussi...), tout incendie (même les feux de forêt) dégage des fumées polluantes.

Pourquoi alors divulguer, à grand renfort de média, de telles informations, et ce, alors même que bien souvent aucune étude<sup>1</sup> ni enquête n'ont eu le temps d'être réalisées, autant dire donc, alors même que personne ne sait rien ?

Il serait très intéressant de réaliser une étude sémiologique des informations diffusées par la presse les jours suivant les accidents industriels. Ces derniers sont en effet fréquemment présentés comme « sans pollution, sans risques, sans conséquences pour l'environnement et la santé »..., ce sont des « incidents » et non des accidents...

L'incendie de l'usine « SBM formulation », classée « Seveso II » risque haut, à Béziers (1700 tonnes de produits phytosanitaires parties en fumées le 27 juin 2005) en a aussi été un excellent exemple.

Nous nous posons les questions suivantes : quand va-t-on cesser d'infantiliser les citoyens lors des accidents industriels et quand va-t-on cesser de sous-estimer leurs impacts environnementaux et sanitaires ?

Ces comportements, de la part de certains élus, industriels ou services de l'Etat, sont d'autant plus irresponsables et condamnables qu'ils ne sont fondés sur aucune mesure ni analyse, mais plutôt sur un désir de tranquillité publique et de ne pas « inquiéter pour rien » la population.

1 C'est bien sûr dans les rapports ultérieurs (des CIRE, DRIRE, INERIS ou BARPI/ARIA) que l'on apprend parfois les vraies conséquences des accidents sur l'environnement et/ou sur la santé. Mais ces rapports arrivent souvent bien tard et les media ne s'en font guère l'écho. C'est donc aux associations de s'en saisir.

## A vos agendas

### □ 9es Assises Nationales des Déchets Ménagers et Assimilés 27, 28 et 29 juin 2006 au Parc des expositions d'Agén.

Vous trouverez ci-dessous le programme des ateliers et plénières dans lesquels interviennent des représentants du réseau déchets de FNE

Mercredi 28 juin

**1re séance plénière** / Le citoyen au cœur de la gestion - **Intervenant : Jean-Luc Jugant**, pilote du réseau Déchets

Atelier 2 / DEEE : quelle place des collectivités ? **Intervenante : Nathalie Villermet** chargée de mission

Forum 3 / Réussir sa redevance spéciale incitative au tri et à la réduction des déchets. **Intervenant : Jean-Christophe Gavallet**, membre du directoire du réseau déchets

Jeudi 29 juin

Forum 6 / La surveillance des rejets atmosphériques : amélioration des performances et devoir d'information. **Intervenante : José Cambou**, membre du directoire du réseau déchets

Atelier 6 / Ordures ménagères résiduelles : la voie du compostage ? **Intervenante : Penelope Vincent-Sweet**, membre du directoire du réseau Déchets

Atelier 10 / PDED : comment les réviser efficacement ? **Intervenant : Dominique Nicolas**, membre du directoire du réseau Déchets

Atelier 11 / Prévention : de la politique aux actions concrètes. **Intervenant : Jean-Claude CARAIRE (Charente Nature)**

Atelier 12 / DASRI en milieu diffus et collectivités : problématiques et retours d'expériences. **Intervenante : José Cambou**, membre directoire du réseau Déchets

3e séance plénière / Vers un meilleur service public de gestion des déchets. **Intervenant : Jean-Luc Jugant**, pilote du réseau Déchets

Inscription jusqu'au 16 juin 2006. Pour plus d'information sur l'ensemble du programme: <http://cyosrv.cyo.fr/ideal/agen/index.htm>—**Invitations disponibles pour les associations membres de FNE auprès du réseau déchets**

### □ Colloque « Sites pollués et renouvellement urbain »

L'ADEME organise un colloque national en partenariat avec les Établissements Publics Fonciers (EPF Paca, EPF Nord-Pas-de-Calais, EPF Lorraine, EPORA), l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne) et l'ADEF (Association Des Études Foncières), sur le thème « **Sites pollués et renouvellement urbain** », les 24 et 25 octobre 2006 à Paris.

## Du neuf sur le web

### □ De l'information accessible sur les sites et sols pollués

Début 2006, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a réalisé un **site internet interactif** à l'attention du **grand public**, afin d'expliquer la problématique des **sites et sols pollués**.

Ce document décrit les relations du sol avec les polluants, les types et les origines possibles des pollutions, leurs conséquences ainsi que les moyens de les gérer et de les traiter.



N'hésitez pas à le visiter : [www.brgm.fr/Sites\\_sols\\_poll/sols\\_pollues.html](http://www.brgm.fr/Sites_sols_poll/sols_pollues.html)

Plusieurs liens internet vers les sites des principaux organismes acteurs de la thématique permettent d'approfondir les notions abordées au cours de cette visite.

**La Lettre Déchets** - N°23 - Mai 2006 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL